



En France, c'est plus de 100000 personnes* qui ont déjà cédé à cette tendance: les tests ADN, en vente libre sur Internet, font fureur. Sur les réseaux sociaux, de plus en plus de publicités en vantent les avantages: on peut en effet découvrir d'où viennent nos ancêtres, comment leurs descendants se sont répartis sur la surface du globe... En plein essor aux États-Unis, cette pratique des tests ADN « récréatifs » n'est pas si anodine et peut bouleverser bien des existences!

* Inserm 2019.

Un test ludique... mais interdit en France!

On les voit circuler un peu partout sur Internet: AncestryDNA, MyHeritage, 23andMe, 24Genetics... À écouter ces sociétés américaines, connaître ses origines est simple comme bonjour: il suffit de commander un kit en ligne, de déposer un peu de salive sur un bâtonnet (ou dans un tube), de leur renvoyer le tout par courrier et six à sept semaines plus tard, les résultats tombent: de quel continent vient notre famille? De quel peuple descend-on (Gaulois, Romain, Franc, Celte...)? Compte-t-on un ancêtre célèbre? On peut ainsi remonter les vingt à trente générations précédentes! Plus de 51 % d'entre nous avouent avoir envie de se livrer à ce test** au point de le demander en cadeau de Noël: depuis 2018, les ventes des kits doublent à l'approche des fêtes. Il faut dire que le prix attractif (de



En savoir plus sur sa famille

La vogue des tests ADN pour connaître ses origines

Le 30 mai prochain, la sixième journée mondiale consacrée au droit à connaître ses origines nous rappellera combien il est important de savoir d'où l'on vient. Quitte à faire un test ADN sans aucune précaution?

50 à 100 euros le kit) incite à franchir le pas. « Mes enfants m'ont offert un test, il y a un an, pour mon anniversaire », avoue Catherine, 59 ans, passionnée de généalogie. « Depuis longtemps, je savais que j'avais des origines ibériques du côté de ma grand-mère maternelle. Le test m'en a donné confirmation : je suis à 85 % espagnole et j'ai des origines brésiliennes ou uruguayennes. C'est amusant ! » Si ces tests s'avèrent une manière ludique de se découvrir des cousins un peu partout dans le monde, ils restent pour autant prohibés en France. « Dans notre pays, cette pratique est uniquement autorisée lorsqu'elle est ordonnée par un juge dans le cadre d'une recherche en paternité, par exemple, ou par un médecin pour savoir s'il y a une maladie génétique dans la famille... Sinon, fournir un échantillon ADN à une société pour qu'elle l'analyse est passible d'une amende de 3750 euros », rappelle Erik Boucher de Crèvecœur, ingénieur expert à la CNIL***.

** Geneanet 2019.
*** Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

En savoir plus sur soi

« J'ai fait ce test par curiosité, pour connaître ma lignée au-delà de mes parents et grands-parents », affirme Catherine. Dans notre société qui prône le développement personnel, les tests ADN nous permettent en effet d'en savoir plus sur nous. « Les entreprises qui commercialisent ces kits surfent sur la vague de la personnalisation des services », explique Erik Boucher de Crèvecœur. À l'instar des applications Internet qui nous proposent de nous dire quel est le sport le mieux adapté à notre morphologie et à nos goûts, mais aussi des tests de personnalité nous expliquant dans quel environnement et avec quel type de personnes nous nous épanouissons, les tests ADN sont un outil supplémentaire dédié à notre connaissance de nous-mêmes. « Leur succès est également lié à l'engouement pour la quête des origines et au besoin que nous avons tous de savoir d'où nous venons, particulièrement lorsque



Attention: les tests ADN ne permettent pas toujours de lever les doutes sur son identité.

l'on a des doutes sur son identité », reprend Erik Boucher de Crèvecœur. Béatrice****, 68 ans, confirme : « J'ai grandi convaincue que l'homme qui m'avait élevée n'était pas mon géniteur. Mais ma mère n'a jamais répondu à mes questions et je me suis toujours sentie abandonnée, sans identité. En 2010, ma sœur a accepté que nous comparions notre ADN (mon "père" était déjà décédé). Je me suis dit que j'allais enfin obtenir des réponses. » Quand des points d'interrogation posent un voile sur notre histoire et sur nos origines, suffit-il d'un test ADN pour lever les questionnements ? Oui, en partie, car les résultats indiquent des statistiques : on a ainsi X % de gènes en commun avec telle personne avec qui l'on compare son ADN. « J'ai découvert que j'avais un très faible pourcentage de gènes communs avec ma sœur et seulement du côté maternel : au moins, j'ai eu confirmation que "mon père" n'était pas mon géniteur », poursuit Béatrice.

Gare aux mauvaises surprises

Difficile en revanche d'obtenir des réponses à toutes nos questions... « J'ai pensé un temps savoir que

mon père biologique était un homme avec qui ma mère avait eu une liaison, raconte encore Béatrice. Ce dernier était décédé mais j'ai rencontré sa fille, qui avait entendu aussi parler d'un enfant illégitime via sa propre mère. Nous étions convaincues d'être demi-sœurs. Mais son frère a exigé un test ADN en 2014, qui a révélé cette fois qu'il n'y avait quasiment aucun gène commun entre nous, à notre grande stupeur », se désole la sexagénaire. Et quand bien même un patrimoine génétique proche nous lie, le Professeur François Eisinger, médecin interniste et membre du comité d'éthique de l'Inserm nous met

en garde : « Ces tests reposent sur la promesse mensongère de lever les doutes sur son identité. Or ce n'est pas le cas : ce n'est pas parce que l'on a un pourcentage de gènes en commun avec un tel que l'on est forcément de la même famille ! » De plus, les résultats peuvent révéler de mauvaises surprises : « Parfois, alors qu'on ne cherchait qu'à connaître son arbre généalogique, les tests mettent à jour de véritables secrets de famille, poursuit Erik Boucher de Crèvecœur. On découvre que notre père n'est pas notre géniteur ou que notre sœur est en fait une demi-sœur... Cette réalité peut s'avérer bouleversante. »

Reste enfin la confidentialité incertaine de ces données personnelles. « On ne sait pas combien de temps sont conservés les résultats des tests ni avec quelles sociétés ou quels organismes ils sont partagés, précise Erik Boucher de Crèvecœur. On court donc le risque de les voir utilisés à des fins commerciales (on voudra nous vendre tel produit sous prétexte que tous ceux qui ont un patrimoine génétique proche du nôtre le plébiscitent) ou judiciaires (on peut se retrouver impliquée dans une affaire car un ADN proche du nôtre a été identifié sur le lieu d'un délit...). » Un risque que beaucoup sont pourtant prêts à prendre. « Dans une société où tout est tracé, personnalisé, je n'ai plus vraiment d'illusions sur mon anonymat », conclut Catherine.

**** Béatrice Diop est l'auteure du livre : Ce test ADN qui a bouleversé ma vie (éd. Edilivre).

Conservez la maîtrise de vos données !

Si vous décidez de franchir le pas, veillez à protéger au maximum vos données personnelles. Lors de la commande du test, lisez bien les petites lignes du bon de commande et ne donnez pas votre consentement pour que vos informations soient utilisées. Vous pouvez aussi, une fois le test réalisé, demander à faire supprimer vos données. Contactez l'entreprise directement par courrier (des formulaires types sont disponibles sur le site de la CNIL). Si elle ne répond pas dans un délai de deux mois, saisissez la CNIL : celle-ci se rapprochera alors de la société en question pour faire valoir vos droits.